

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Frelighsburg le 20 janvier 2011

Une séance spéciale s'est tenue à la l'Hôtel de Ville lundi le 20 janvier 2011, à compter de 8h30. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Roland Lemaire.

La conseillère Lucie Trudel est absente.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e) s :

MM. Eden Muir
Pierre Parent
Louis Roy

Charles Crawford
Marc-André Roy

Conformément à l'article 157 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 10 janvier 2011, aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Madame Leigh-Anne Davis agente de bureau est présente en l'absence de la directrice générale, madame Anne Pouleur.

RÉS 576-01-11 ACQUISITION DE DROITS SUR UNE PARTIE DU LOT 1 (P-1) DU CADASTRE DU VILLAGE DE FRELIGHSBURG AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR VILLAGE DE LA MUNICIPALITÉ

-

ATTENDU QUE La Municipalité de Frelighsburg souhaite réaliser des travaux d'infrastructures pour la collecte et l'assainissement des eaux usées du secteur Village de son territoire dans le cadre du programme FIMR;

ATTENDU QUE la Municipalité doit à cette fin acquérir une partie du lot 1 (P-1) du cadastre du village de Frelighsburg, d'une superficie d'environ 5,57 acres située à l'emplacement décrit au plan et de la description technique préparés par Guillemette & Gélinas, arpenteurs-géomètres sous la minute 12635 [ci-après «l'Immeuble»];

ATTENDU QU' en date de la présente, la Municipalité n'a pas été en mesure d'en arriver à une entente avec le propriétaire pour l'acquisition de gré à gré de cet immeuble et qu'elle doit par conséquent, compte tenu des délais qu'elle doit respecter dans le cadre du programme FIMR, envisager de l'acquérir par expropriation;

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 20 janvier 2011

- PAR CONSÉQUENT : Il est proposé par le conseiller Charles Crawford
Appuyé du conseiller Marc-André Roy
Résolu à la majorité
- .- Les conseillers Pierre Parent, Louis Roy et le maire se
prononcent pour l'adoption de la présente;
Le conseiller Eden Muir se prononce contre.
- QU' Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour la
collecte et l'assainissement des eaux usées du secteur
Village de la Municipalité, d'acquiescer de gré à gré ou par
voie d'expropriation les droits suivants sur une partie du
lot 1 (P-1) du cadastre du village de Frelighsburg, soit :
1. Un droit de propriété du lot projeté 1-1 d'une superficie
d'environ 20 581,2 mètres carrés;
 2. Une servitude de droit de passage sur le lot projeté 1-2
d'une superficie d'environ 1 985,2 mètres carrés afin
d'avoir accès au lot 1-1;
- Le tout, tels que décrits au plan et à la description
technique préparés par Guillemette & Gélinas,
arpenteurs-géomètres sous la minute 12635 dont copies
sont jointes en annexe I de la présente pour en faire partie
intégrante et ce;
- DE : Mandater l'étude Paradis Lemieux Francis, s.e.n.c. pour
entreprendre toutes les procédures nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

RÉS 577-01-11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité

DE : Lever la séance.

Roland Lemaire
Maire

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière